

Compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2015

Le dix septembre deux mil quinze, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Etaient présents : M. Gilles SELLIER, Mme Anne-Marie PAULET, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, Mme Amandine GATEL, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques André LANOIZELET, Mme Isabelle GIRAUDON, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN, Mme Virginie DUMANGE, M. Fabien BOURSON, M. Richard RENAULT, Mme Céline DEHAN NOWAK, Roger PIERRE.

Excusés : Mme Odile DESMONTIER (a donné procuration à Isabelle GIRAUDON), M. Maxim AMPE (a donné procuration à Mme Amandine GATEL), Mme Bernadette MOREL (a donné procuration à Mme Anne-Marie PAULET), M. THOMAS MASSET (a donné procuration à M. Gilles SELLIER), M. Philippe COFFIN (a donné procuration à M. Roger PIERRE), Mme Catherine ASSEMAT (a donné procuration à M. Frédéric BUCKNER).

Secrétaire de séance : Mme Amandine GATEL.

Parole au public :

Un membre du public fait la présentation d'une demande au conseil municipal en faveur des communes solidaires « ... en précisant que le conseil municipal au cours de cette séance sera vraisemblablement amené à évoquer le problème de l'asile des réfugiés politiques qui émeut depuis dix jours la société civile et le monde des médias sans laisser personne indifférent... Il n'est pas une famille à Nanteuil, qui porte un nom de consonance belge, bretonne, polonaise ou maghrébine, il n'est pas un de nous dont un ancêtre n'ait été confronté un jour à la nécessité de fuir l'oppression nazie, communiste ou la misère économique. Les récentes commémorations de l'exode de 1940 sont encore présentes à toutes les mémoires quand, par centaine de milliers, les habitants de notre région fuyaient vers le sud où ils étaient accueillis et réconfortés par les populations moins éprouvées et d'autant plus compatissantes. J'ai moi-même, au cours de ma carrière humanitaire, vécu parmi les réfugiés afghans déplacés par la guerre et j'ai séjourné, voici deux ans au Kurdistan irakien, parmi les populations chrétiennes musulmanes ou yazidis qui ignoraient encore que, quelques mois plus tard, aujourd'hui, leurs champs seraient brûlés, leurs maisons détruites par Daesh. Ces gens là qui arrivent aujourd'hui chez nous, sont des agriculteurs, des enseignants, des soldats et des gendarmes, des gens comme vous et moi dont le seul tort est de rester fidèle à leur religion et à la liberté au nom de quoi ils sont martyrisés.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, vous allez très probablement, dans les minutes qui viennent, être amenés à vous prononcer sur la réponse à donner au mouvement national des communes solidaires. Répondez oui, Monsieur le Maire, répondez généreusement à ces victimes d'un jour qui cherchent un lieu sur la terre pour retrouver la paix, des amis et voir leurs enfants s'épanouir dans la sécurité.

Le cas d'école auquel vous êtes aujourd'hui confrontés, s'est déjà présenté à Nanteuil. Dans les années quatre vingt, à l'époque où, par milliers, les boat peoples fuyaient les régimes sanglants du Cambodge et du Viet Nam. La famille de Monsieur BARRE s'est vu offrir par la municipalité d'alors, un logement HLM où elle a pu se retrouver et se reconstruire. L'intégration de cette famille fut exemplaire. Dans un premier temps elle ouvrit un commerce à Nanteuil, Monsieur BARRE trouva un poste d'ingénieur chez Electrolux et quelques années plus tard il fut élu conseiller municipal. La famille habite maintenant dans la région de Toulouse où ses quatre garçon et fille ont fondé des familles et gèrent une chaîne de restaurants, payent des impôts et sont fiers d'être français.

En répondant oui au mouvement national des communes solidaires, vous contribuerez à fortifier l'image de la France terre d'Asile et vous répondrez, toutes opinions politiques confondues à l'aspiration des Nanteuillais. J'ai pris personnellement l'initiative de cette intervention et je sais que vous être nombreux ici, comme partout en France, à partager l'élan de générosité qui nous fait honneur. Vive la France... »

Monsieur le Maire remercie l'intervenant pour ces propos en exprimant sa solidarité. Il fait remarquer qu'en ce qui concerne l'accueil de la population des réfugiés il souhaite toutefois donner la priorité aux gens de Nanteuil pour l'accès aux logements, mais que les enfants pourraient être accueillis dans le cadre de la vie scolaire.

Une autre intervenante déplore cette même situation, toutefois en modérant ses propos. Elle craint que cette situation dégénère en matière d'attribution d'avantages sociaux (CMU, logements, accès à l'enseignement), rendant encore la situation financière de la France plus précaire. Elle regrette d'autre part, des risques d'augmentation du chômage possible.

Une autre intervenante expose qu'un nouvel élu aurait signé à tort le registre des délibérations dernièrement.

Monsieur le Maire lui fait savoir qu'il a été vigilant à assurer la rectification de la présence de la signature de cet élu nouvellement mis en place, dans les pages du registre des délibérations du 01 juillet.

Des membres du public déplorent la qualité du travail de la police municipale, en particulier l'application des règles de stationnement. Outre ce manque de verbalisation

sur le stationnement dangereux, sont citées des indécidations sur les réponses apportées à la population.

Un membre du public fait remarquer le choix douteux des élus quant à l'organisation du forum des associations le samedi 05 septembre, à la Maison du Temps Libre, pour tenir compte de prévisions climatiques pluvieuses (prévision à 55 % d'averses) lesquelles ne se sont pas produites.

Monsieur Claude DRANCY, organisateur de cette manifestation exerce son droit de réponse en objectant qu'il s'est fié aux prévisions météorologiques.

Sur cette même thématique l'intervenant souligne que les locaux n'étaient pas adaptés à la manifestation et cette personne regrette des conditions sécuritaires non appropriées.

Madame Anne-Marie PAULET souligne qu'elle n'était pas décisionnaire malgré les affirmations faites à son égard dans le public et que Monsieur DRANCY, en tant que responsable de la sécurité de cette manifestation, a pris une décision sage.

Un membre du public déplore l'organisation du ramassage des ordures ménagères sur la commune.

Monsieur le Maire fait savoir que la CCPV devra prendre rapidement des décisions quant aux économies à réaliser. Des informations seront transmises au fur et à mesure aux membres du conseil municipal.

Le public réclame une pétition afin de faire remonter le mécontentement des usagers auprès de l'organisateur de la collecte.

Questions de l'opposition :

1 - *Au nom de Mme Catherine Assemat, M. Roger PIERRE regrette que les réponses aux questions soient souvent justifiées en regard des décisions ou agissements du précédent mandat :*

Par exemple :

Dans la réponse au public : un peu d'humour n'aurait pas nui pour traiter la question de la neige en plein été.

La réponse à la première question de M. Coffin : qui lit le compte rendu ne voit que polémique sans réponse claire.

2 - *La lecture du dernier bulletin du conseil départemental affiche LA POURSUITE du soutien du département pour l'installation du haut débit dans le territoire. On peut regretter que notre Maire, qui est un élu au département appartenant à cette majorité, se soit prononcé contre cette volonté générale, en refusant le haut débit à Nanteuil.*

Elle pense utile, voire indispensable, que Monsieur le Maire revoie cette position. Monsieur le Maire fait savoir qu'il ne souhaite pas s'exprimer en conseil municipal en qualité de Conseiller Départemental.

3 – Monsieur Roger PIERRE poursuit au nom de Madame Catherine ASSEMAT : « ... Depuis le début de ce mandat, nous votons régulièrement sur des projets pour des demandes de subventions. Les enveloppes budgétaires reposent sur des pré-études établies par des entreprises privées, consultées de gré à gré. En cas d'obtention de ces subventions, les cahiers des charges définitifs, puis l'autorisation d'engagement de ces dépenses, seront-ils soumis au conseil ?... »

Monsieur le Maire fait savoir que ces dossiers sont élaborés dans le but d'obtenir des subventions. Une prise en compte dans le cadre des marchés publics sera évidemment mise en place lors de son élaboration.

Monsieur Roger PIERRE demande des précisions au sujet des jardins communaux, ayant entendu parler que les locataires avaient été informés que la commune et CCAS de Nanteuil le Haudouin devaient reprendre le site.

Considérant l'importance de cette démarche, Il demande si les jardins seront effectivement déplacés.

Madame Anne-Marie PAULET lui fait savoir que les familles concernées ont été consultées et qu'une réflexion commune est en cours.

Monsieur Roger PIERRE souligne qu'il vient d'apprendre que la ligne budgétaire prévue pour l'organisation des NAP avait été divisé par deux, pour l'année scolaire 2015-2016.

Monsieur le Maire lui fait savoir qu'il a interpellé le centre social du canton de Nanteuil le Haudouin afin de revoir le montant des interventions des associations et que les groupes sont maintenant constitués en comportant 18 enfants, afin de réduire les coûts.

Il rappelle à Monsieur Roger PIERRE que le montage financier de l'opération rue Gambetta a obligé la commune à consentir une participation importante, obligeant la commune à faire des économies sur d'autres lignes budgétaires.

Comme convenu lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à préciser s'ils souhaitent recevoir les documents en format papier ou par messages électroniques, dans les conditions réglementaires. (Un tableau est proposé à l'ensemble des membres du conseil municipal).

Sans observation particulière, après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents, trois abstentions (MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Fabien BOURSON).

ORDRE DU JOUR :

1 - Comité des fêtes :

Délibération portant le nombre de représentants du conseil municipal au sein de l'association communale. Désignation des membres du conseil municipal auprès du comité des fêtes :

Monsieur le Maire expose que l'Association Communale « comité des fêtes » est une émanation du conseil municipal de Nanteuil le Haudouin ayant pour objectifs premiers de s'occuper de différentes manifestations en collaboration avec la commune et de proposer des activités ou sorties aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire propose que deux membres du conseil municipal soient les référents auprès de cette association, qui devra organiser pour le compte de la commune les manifestations locales.

Par vote à l'unanimité des présents le conseil municipal approuve la représentation et désigne MM. Richard RENAULT et Claude DRANCY.

- 2- Avenant au contrat de prévoyance collective, maintien de salaire :

Monsieur le Maire expose que la commune a souscrit un contrat de prévoyance collective maintien de salaire, depuis 1999, qui permet aux agents de la collectivité de bénéficier en complément du statut d'une protection sociale indispensable en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

Depuis plusieurs années la MNT constate une dégradation continue de ce risque, conséquence de l'augmentation du nombre d'arrêts et de leur gravité.

Dans ce contexte la MNT a informé d'une augmentation de cotisation de son contrat à compter du 01 janvier 2016.

Actuellement, le taux de cotisation est fixé à 0,34 % pour l'employeur (25 %), à 1,35 % du TBI pour l'agent, soit un total de la cotisation à 1,69 %.

Il est proposé par la MNT, une modification au 01 janvier 2016 pour l'employeur 0,49 %, 1,46 % pour l'agent, soit un total de la cotisation à 1,95 %.

La charge communale est estimée à 1000 euros supplémentaires.

Monsieur Roger PIERRE exprime les remarques de Madame Catherine ASSEMAT qui demande si l'augmentation sera applicable à l'ensemble des municipalités ou bien adaptée à chaque commune ?

Monsieur le Maire lui répond que l'augmentation est liée au contrat en cours, lequel a été joint à la convocation et aux conditions d'absentéisme du personnel communal.

Monsieur Roger PIERRE demande si la charge supplémentaire pour les agents pourrait être prise en compte par la commune.

Monsieur le Maire fait savoir que cette proposition pourra être étudiée, lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents, deux abstentions (MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE), l'avenant au contrat est approuvé.

-3- Remboursement franchise contractuelle sinistre du 01 juin 2015, jet de pierre par une débroussailleuse.

Monsieur le Maire expose qu'un particulier a déclaré avoir été victime d'un sinistre dû à un dommage accidentel (jet de pierre par une débroussailleuse de la commune), survenu le lundi 01 juin dernier au préjudice du véhicule (bris de vitre arrière gauche) du véhicule d'un particulier.

La société d'assurances PACIFICA estime que la commune de Nanteuil le Haudouin doit supporter 100 % de ces dommages, sur le fondement de l'article 1384 al 1 du Code Civil. Le préjudice du demandeur est estimé à 499.02 euros de réparations.

L'assureur GROUPAMA a indiqué à la municipalité ne pouvoir intervenir dans ce sinistre que pour le montant excédant celui de la franchise contractuelle de 279.24 euros, prévue par le contrat d'assurance.

Le montant pris en charge par l'assureur au titre de la garantie « responsabilité civile générale » est de 219,78 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à l'unanimité des présents, se prononce favorablement sur la prise en compte de la somme de 279,24 euros à la société PACIFICA. Cette dépense sera inscrite au Budget primitif 2015.

- 4 - Ecole : demande de subvention exceptionnelle 2015, projet tir à l'arc :

Monsieur le Maire expose que considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « Loi type 1901 », il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution de la subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire dans le cadre du projet « tir à l'arc pour les élèves des classes de CE2, CM1, CM2 », pour un montant de 1 800 euros, sur l'exercice 2015.

Dans les mêmes conditions précédentes, Madame Catherine ASSEMAT fait part de ses observations en affirmant qu'il s'agit d'une bonne idée de soutenir les activités sportives locales, mais que la proposition n'indique pas de local de repli, en cas de mauvais temps. Ce dernier reste à trouver.

Selon elle, le projet est de ce fait incomplet. Il est donc difficile de statuer sans avoir une réponse sur ce point.

Le pas de tir à l'arc se situe en limite de bourg, éloigné de toutes installations communales. Y aura-t-il, en cas de repli, cessation de l'activité sportive et transfert des enfants ?

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents, une abstention (Madame Catherine ASSEMAT pour les motifs exposés précédemment), le versement de la subvention à la coopérative scolaire est approuvé.

- 5 – Demande de subvention départementale, vidéo protection (Plan Oise) :

Monsieur le Maire expose que le 15 juillet dernier, lors de la séance de l'Assemblée Départementale réunie pour examiner la Décision Modificative N°2, le Conseil Départemental a souhaité mettre en œuvre les premières mesures qui ont pour but d'aider les communes contre l'insécurité :

L'aide à l'équipement en vidéo protection des espaces publics (Plan Oise Vidéo-protection).

Monsieur le Maire fait savoir que le taux de délinquance à augmenté à Nanteuil le Haudouin.

Monsieur Roger PIERRE expose les propos de Madame Catherine ASSEMAT, absente :

1 – Généralité :

Au regard de la note de synthèse : on peut noter la remarque partisane de l'introduction du dossier. Il ne semble pas que l'état se soit désengagé de la surveillance des petites communes. Historiquement, les incivilités énumérées dans la présentation étaient du ressort des gardes champêtres qui étaient des agents des communes.

2 – Modalités de la consultation :

Pour régler la question de la justesse du coût global d'investissement de cette installation, il suffirait de faire appel à une maîtrise d'œuvre indépendante non liée à une entreprise : un BET, qui établira un cahier des charges assorti d'une estimation prévisionnelle qui sera validée par le conseil.

Après le lancement de la consultation, il en fera l'analyse et un rapport qui sera soumis aux élus pour l'aide à la décision.

Cette méthode permettrait d'assurer la fiabilité des enveloppes budgétaires.

3 – Exploitation future de l'installation :

3.1 – Quelles seront les modalités de consultation des enregistrements ?

Leur exploitation par les personnes autorisées ne pourra être faite que sur demande expresse, suite à une plainte ou un incident signalé et consigné sur un registre indexé.

S'il y avait une surveillance permanente, la convention devrait être soumise à la validation des élus.

Le règlement de cette surveillance et de la consultation des enregistrements devront être communiqué à la population.

3.2 – Il serait utile d'avoir l'état comparatif entre les frais liés au ramassage des déchets et l'entretien du domaine public suite à des incivilités d'une part, et le coût de la vidéosurveillance, d'autre part.

4 – Techniquement,

Aucuns travaux de VRD (voiries, réseaux, divers) n'étant prévus, faut-il imaginer la pose des câbles de liaison en aérien ?

Quelle sera la localisation des 20 caméras :

Nanteuil possède 9 sorties,

Il reste 11 caméras pour l'intérieur du village : où seront-elles installées?

Le parc des écoles possède 5 accès à lui seul.

Le balayage du cimetière en demande au moins 2, l'église : 2, la MTL : 3, la médiathèque : 2, le stade et la chapelle : à déterminer, etc.

Monsieur Roger PIERRE fait savoir qu'il votera contre cette décision car les décisions de financement du département seront faites au détriment du social et du sport, et en particulier sur la participation aux jeunes pour le financement du permis de conduire.

Monsieur Frédéric BUCKNER lui rappelle que les conditions de financement ont changé mais sont toujours existantes.

Il est demandé, aux membres du conseil municipal d'approuver la demande de subvention départementale sur l'exercice 2015, dans le cadre du projet pour un montant estimé de 194 000.00 euros HT, par la société ITQ.

Après en avoir délibéré et par vote à la majorité des présents, cinq votes contre (MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Fabien BOURSON, Mmes Catherine ASSEMAT, Marie-Jeanne NOEL), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département de l'Oise pour une demande de subvention pour l'installation d'une vidéo protection à Nanteuil le Haudouin.

-6- Demande de subvention départementale, acquisition équipements :

Monsieur le Maire expose que le 15 juillet dernier, lors de la séance de l'Assemblée Départementale réunie pour examiner la Décision Modificative N°2, le conseil départemental a souhaité mettre en œuvre les premières mesures qui ont pour but d'aider les communes contre l'insécurité : l'aide à l'équipement des policiers municipaux.

Monsieur Roger PIERRE rapporte les propos de Madame Catherine ASSEMAT, absente :

Examen du devis :

- Quelle est l'utilité d'une matraque dans les incivilités énoncées dans la présentation du dossier ?

- Quelle est la durée de vie des aérosols : 72 pièces.

Pense-t-on leur utilisation si fréquente qu'ils seront tous utilisés avant leur date de péremption ? Un seul carton ne serait-il pas plus judicieux pour évaluer leur fréquence d'utilisation.

Si le gilet pare-balles lui semble malheureusement devenir une nécessité, la matraque semble bien superflue.

Monsieur Roger PIERRE regrette que les deux demandes de subventions départementales portent sur la sécurité et l'armement au détriment des engagements de la majorité départementale précédente liés au social.

Le conseil municipal, par vote à la majorité des présents, quatre votes contre (MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Fabien BOURSON, Mme Marie Jeanne NOEL), une abstention (Mme Catherine ASSEMAT), approuve la demande de subvention départementale sur l'exercice 2015, dans le cadre du projet pour un montant estimé de 1598,25 euros HT, par la société GK Professional, (gilets, bandeau « police municipale, bâton, aérosol ...).

Sans autre question des membres du conseil municipal, Monsieur le président lève la séance à 19 heures 47.

Le Maire,
Gilles SELLIER